

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
5 décembre 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 22 octobre 2019, à 15 heures

Président : M. Niang..... (Sénégal)**Sommaire**

Point 60 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 60 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (A/74/88-E/2019/72)

1. **M. Nour** (Directeur du Bureau des commissions régionales à New York), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé » (A/74/88-E/2019/72), dit que ce rapport a été établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en application de la résolution 73/255 de l'Assemblée générale et de la résolution 2018/20 du Conseil économique et social. Au cours des deux dernières années, Israël a pris un certain nombre de mesures administratives tendant à consolider son contrôle sur le territoire occupé, favoriser la colonisation et étendre son autorité. Les résidents palestiniens de Cisjordanie continuent de subir les effets d'un double ordonnancement juridique discriminatoire, tandis que l'armée israélienne continue d'être exemptée de toute responsabilité civile à l'égard des actes répréhensibles commis à Gaza. Le zonage discriminatoire dans la zone C ne laisse souvent aux Palestiniens aucun autre choix que de construire des maisons sans les permis nécessaires, ce qui expose les logements au risque d'être démolis.

2. L'année 2018 a été la plus meurtrière pour les Palestiniens depuis le conflit de Gaza en 2014. En guise de riposte à la Grande Marche du retour, les forces de sécurité israéliennes ont commis des actes qui pourraient être considérés comme des crimes internationaux graves. Malgré la violence croissante chez les colons, Israël a mis fin à la Présence internationale temporaire à Hébron. Le recours excessif à l'internement administratif et les mauvais traitements infligés aux détenus, en particulier aux enfants et aux femmes, demeurent également préoccupants.

3. Le climat de coercition qui incite de nombreux Palestiniens à quitter la zone C et Jérusalem pourrait être considéré comme un transfert forcé. Les démolitions de maisons et les saisies de biens ont augmenté de quelque 10 % en 2018 ; ces mesures pourraient être considérées comme une peine collective. Au moins un tiers des maisons palestiniennes à Jérusalem-Est sont exposées au risque d'être démolies, ce qui constitue une menace pour quelque 100 000 habitants.

4. Israël continue de restreindre la liberté de circulation, la mesure la plus sévère étant le blocus en cours à Gaza. En Cisjordanie, un système complexe d'obstacles physiques et administratifs entrave l'activité sociale et économique des Palestiniens et empêche l'acheminement de l'aide internationale. Plus d'un cinquième des Palestiniens n'ont pas d'accès à l'eau ou n'ont accès qu'à une eau de piètre qualité. Les obstacles à la remise en état des infrastructures à Gaza ont eu pour conséquence que des eaux usées non traitées ont été rejetées directement dans la mer. En Cisjordanie, dans les installations de traitement des déchets exploitées par Israël, les précautions environnementales qui s'imposent ne sont pas prises. Israël continue de s'approprier les ressources minérales palestiniennes.

5. Le manque d'investissements a entraîné la désindustrialisation et un déclin de la croissance, ce qui fait que près de la moitié de la population palestinienne a besoin d'aide humanitaire et de protection. Le taux de chômage se situe à plus de 50 % à Gaza et à près de 30 %, collectivement, pour Gaza et la Cisjordanie. Le tiers de la population totale du Territoire palestinien occupé, dont les deux tiers de la population de Gaza, est en situation d'insécurité alimentaire. Les écoles dans le Territoire palestinien occupé sont surpeuplées et les élèves sont victimes de harcèlement de la part des forces de sécurité israéliennes. Le système de prestations sanitaires à Gaza est au bord de l'effondrement et les pannes de courant entraînent des risques pour la vie des patients dans les hôpitaux.

6. Dans le Golan syrien occupé, les colonies israéliennes illégales et les mesures d'annexion s'inscrivent dans une politique discriminatoire envers les habitants arabes syriens. Le secteur agricole syrien poursuit son déclin, les perspectives d'emploi des jeunes sont de plus en plus limitées et la population continue de vivre sous la menace des démolitions de logements et du déplacement forcé.

7. L'occupation israélienne prolongée du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé rend la réalisation des objectifs de développement durable à peu près impossible. Le respect du droit international est impératif pour la paix.

8. **M. Shawesh** (Observateur de l'État de Palestine) dit que si sa délégation apprécie le rapport, il ne peut s'empêcher de noter que ce document ne met pas suffisamment en évidence la manière dont l'occupation par Israël et la présence de ses colons criminels entravent la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'orateur conteste l'utilisation de termes tels que « armée israélienne » et « forces de sécurité israéliennes » pour

désigner les forces d'occupation. Selon lui, plutôt que de citer simplement le nombre absolu de personnes touchées par l'occupation, le rapport devrait toujours indiquer les pourcentages de la population représentés par ces chiffres afin de faire ressortir leur ampleur réelle. Israël ne devrait pas non plus être décrit comme ayant le « contrôle » d'un territoire qu'il ne fait qu'occuper, ou comme « maintenant la sécurité » dans des zones qui relèvent de la juridiction palestinienne. La distinction devrait être faite, dans le rapport, entre trois groupes distincts : les civils israéliens, les soldats israéliens et les 600 000 colons israéliens, tous des terroristes. Le rapport ne devrait pas reprendre l'usage israélien du terme « terroriste » pour désigner les détenus palestiniens ni utiliser le terme « barrière » pour désigner le mur de séparation. Il n'est pas non plus fait mention, dans le rapport, de l'exploitation par Israël des gisements palestiniens de gaz en mer, des obstacles créés pour l'industrie touristique palestinienne ni de l'exploitation des ressources de la mer Morte.

9. À dix ans de l'échéance de 2030 fixée pour les objectifs de développement durable, il est pratiquement certain que le peuple palestinien sera laissé pour compte. Concernant l'objectif 6 relatif aux services d'alimentation en eau et d'assainissement, les restrictions israéliennes ont eu pour effet que quelque 300 000 Palestiniens n'ont pas d'accès régulier à l'eau potable. Les colons de Cisjordanie et de Jérusalem reçoivent trois fois plus d'eau que les Palestiniens, et à moindre coût. Pratiquement toute la population de Gaza, dont un million d'enfants, manque d'eau. À l'égard de l'objectif 4 relatif à l'éducation, Israël prive quelque 500 000 enfants d'éducation, en particulier dans la ville de Jérusalem occupée et la zone C. De nombreux résidents ont été contraints de changer leur lieu de résidence afin d'assurer à leurs enfants un accès sûr aux écoles. En ce qui concerne l'objectif 3 relatif à la santé, le système de prestations sanitaires à Gaza est au bord de l'effondrement en raison du blocus israélien, tandis que la répression brutale des manifestations pacifiques par Israël fait des milliers de nouvelles victimes et que la détresse généralisée entraîne une augmentation des maladies mentales. Des barrages routiers et d'autres obstacles empêchent l'accès en temps utile aux établissements de santé de Cisjordanie.

10. S'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, l'orateur déclare qu'il ressort clairement du rapport que tant que les peuples palestinien et syrien n'auront pas la souveraineté sur leurs ressources naturelles, ils continueront d'accuser un retard en matière de développement durable. En Cisjordanie, l'expansion des colonies israéliennes illégales, les expropriations, les expulsions, les démolitions et le

régime de planification et de zonage restrictif nuisent au développement, aux possibilités d'emploi et aux moyens de subsistance des Palestiniens. Près du tiers de la population est touché par l'insécurité alimentaire, qui est due à des taux de pauvreté et de chômage élevés. L'occupation ainsi que les politiques et les pratiques israéliennes entraînent des effets délétères multidimensionnels et ont un effet d'ensemble au fil du temps sur l'avenir des populations sous occupation. La zone C de la Cisjordanie, où se trouvent les gisements des ressources naturelles les plus précieuses, demeure presque entièrement interdite au Gouvernement palestinien ainsi qu'aux producteurs et aux investisseurs. L'application de deux systèmes juridiques distincts sur le même territoire constitue une pratique intrinsèquement discriminatoire.

11. Dans la situation actuelle, les économies de la Palestine occupée et du Golan syrien occupé ne peuvent amorcer le virage du développement durable. Le Groupe reprend à son compte l'appel de la communauté internationale à mettre fin immédiatement aux bouclages systématiques et aux mesures restrictives qui entravent la croissance économique.

12. **M. Al-Kuwari** (Qatar), prenant la parole au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), souhaite attirer l'attention sur le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement intitulé « Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé » (TD/B/EX/68/4), dans lequel il est démontré que les conditions humanitaires et socioéconomiques dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, se détériorent en raison de l'occupation israélienne illégale. L'OCI est préoccupée par la diminution du soutien des donateurs, la baisse du revenu par habitant, l'augmentation du chômage, l'aggravation de la pauvreté, la situation fiscale instable, les effets croissants de l'occupation sur l'environnement et, par voie de conséquence, les incidences sur les conditions socio-économiques et le développement de l'État de Palestine.

13. Les perspectives sont particulièrement sombres dans la bande de Gaza, où le blocus israélien empêche l'acheminement de l'aide humanitaire et des matériaux de base jusqu'à la population civile. Israël, Puissance occupante, continue d'imposer des restrictions qui entraînent la fragmentation de l'État de Palestine en termes géographiques, sociaux et économiques. Israël prive les Palestiniens de l'accès à leurs propres ressources naturelles, au mépris total du droit international, des résolutions pertinentes des organes de l'ONU et de l'avis consultatif de 2004 de la Cour

internationale de Justice. Les colonies, le mur de séparation et les menaces d'annexion sont autant d'éléments qui prouvent qu'Israël est plus intéressé à asseoir son régime colonial qu'à instaurer la paix et la sécurité. La communauté internationale devrait exiger que la Puissance occupante mette fin à toutes ces actions illégales et qu'elle ait à répondre du non-respect des obligations juridiques que lui imposent le droit international et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

14. Le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (A/74/88-E/2019/72) a confirmé une fois de plus que l'occupation israélienne prolongée continue d'avoir un effet d'ensemble sur les conditions de vie des populations palestinienne et syrienne, ainsi que sur le développement social et économique. Au cours du premier semestre de 2019, l'expansion des colonies israéliennes s'est poursuivie à un rythme sans précédent. À ce sujet, l'orateur rappelle que le Conseil de sécurité a demandé à tous les États Membres, dans sa résolution 2334 (2016), « de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ». Les démolitions et les saisies de maisons palestiniennes par Israël ont également augmenté. La décision des autorités israéliennes de retenir les recettes fiscales palestiniennes, en violation du droit international et des accords signés, ne fait qu'aggraver la situation économique désastreuse de la Palestine. L'OCI fait sien l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour garantir que les pays donateurs maintiennent leur généreux financement au profit de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

15. Le seul moyen de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et de réaliser des progrès tangibles vers la paix, la sécurité et la prospérité est de contraindre Israël à se conformer pleinement au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Les progrès en matière de développement sont impossibles sous occupation étrangère.

16. **M. Ladeb** (Tunisie), prenant la parole au nom du Groupe des États arabes, dit que le rapport de la CESAO a montré comment Israël, Puissance occupante, promulgue des lois et des mesures visant à éliminer toute distinction entre Israël et le Territoire palestinien occupé, ouvrant ainsi la voie à l'annexion. Israël est enhardi dans ses actions par le soutien des États-Unis d'Amérique, qui ont déjà reconnu l'annexion du Golan syrien occupé. Les colons de Cisjordanie sont soumis au droit civil israélien, tandis que les Palestiniens sont assujettis aux règlements militaires. Or la loi israélienne

exempte l'armée israélienne de la responsabilité civile à l'égard des actes illicites commis contre les Palestiniens dans la bande de Gaza, qu'elle qualifie de « territoire ennemi ».

17. Les internements administratifs se poursuivent, les personnes internées étant retenues sans avoir été ni jugées ni inculpées, en vertu d'ordres portant sur une période de six mois et renouvelables indéfiniment. Depuis l'an 2000, au moins 8 000 enfants palestiniens ont été arrêtés ; souvent emmenés en pleine nuit, ils ont été victimes d'actes d'intimidation et placés dans des situations propices aux aveux forcés.

18. Ce rapport n'est que la partie visible de l'iceberg. Si Israël peut violer le droit international et les Conventions de Genève en toute impunité, c'est grâce au soutien inconditionnel des États-Unis, qui empêchent le Conseil de sécurité d'adopter quelque résolution contraignante que ce soit. Le Groupe des États arabes redemande qu'Israël soit soumis au droit international et non placé au-dessus de ce dernier.

19. **M. Zaki** (Maldives) déclare que le rapport de la CESAO fait apparaître les conséquences négatives de l'occupation israélienne illégale et montre clairement comment Israël viole le droit international en imposant des restrictions discriminatoires, en violant les droits de l'homme et en limitant la circulation des personnes et des biens. Au cours des deux années précédentes, la Knesset a proposé plusieurs mesures qui portent atteinte encore plus aux droits des Palestiniens et font progresser la légalisation des implantations, notamment des lois exonérant les Forces de défense israéliennes de toute responsabilité civile à Gaza au motif qu'il s'agit d'un « territoire ennemi ». La commission d'enquête internationale indépendante sur les manifestations dans le Territoire palestinien occupé a constaté des violations par Israël qui pourraient être considérées comme des crimes internationaux graves, y compris des crimes contre l'humanité.

20. Depuis 2009, plus de 5 000 maisons palestiniennes ont été démolies par les autorités israéliennes, alors même que les obstacles à la livraison des matériaux de construction entravent la reconstruction. L'économie de Gaza est paralysée. L'année 2018 a été la plus meurtrière pour les Palestiniens depuis le conflit de 2014 à Gaza, le nombre de blessés ayant atteint son plus haut niveau depuis 2005. Les Palestiniens accuseront un retard dans la marche vers les objectifs de développement durable si des mesures énergiques ne sont pas prises par les Nations Unies et la communauté internationale. Les habitants syriens du Golan syrien occupé voient également leurs droits bafoués par les politiques israéliennes.

21. La délégation maldivienne condamne la violation continue des droits de l'homme et le mépris du droit international par Israël dans les territoires qu'il occupe, notamment l'expansion des implantations illégales en violation de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, et réitère son appel en faveur d'une solution à deux États convenue au niveau international, prévoyant un État de Palestine indépendant et souverain à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

22. **M^{me} Leyva Regueira** (Cuba) affirme que même les peuples sous occupation étrangère ont droit au développement durable. Le rapport de la CESAO montre clairement que le peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé et la population arabe dans le Golan syrien occupé se voient refuser ce droit. Israël a rétroactivement légalisé de nouvelles implantations et a étendu les colonies existantes afin de consolider son contrôle sur la Cisjordanie et Jérusalem-Est. Les Palestiniens sont privés d'accès aux services de santé et à l'eau. Près du tiers de la population est touché par l'insécurité alimentaire.

23. La délégation cubaine condamne les violations des droits de l'homme et les crimes de guerre qui sont systématiquement commis sous l'occupation israélienne et appelle à un retrait inconditionnel du Golan syrien occupé et de toutes les autres terres occupées. Israël doit se conformer à toutes les résolutions des organes de l'ONU sur le Moyen-Orient. Cuba rejette la décision unilatérale des États-Unis de transférer leur ambassade à Jérusalem et la reconnaissance par les États-Unis de l'annexion israélienne du Golan syrien occupé, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, plus particulièrement de sa résolution 497 (1981).

24. **M. Islam** (Bangladesh) dit que les conditions sociales et économiques continuent de se détériorer dans le Territoire palestinien occupé. Plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et le taux de chômage dépasse les 13 %. Plus de 1,5 million de Palestiniens sont touchés par l'insécurité alimentaire, et près de 15 000 personnes demeurent déplacées à l'intérieur de Gaza. De nombreux Palestiniens n'ont pas accès aux services de santé, d'eau et d'assainissement. La crise énergétique persiste et le transfert illégal de déchets dangereux par Israël cause des dommages environnementaux. Les Palestiniens se voient refuser l'accès à leurs propres terres.

25. La délégation bangladaise appelle la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à ses violations systématiques du droit international

humanitaire et des droits de l'homme et permette la création de conditions propices au développement durable. Il faut également résoudre la crise de financement de l'UNRWA. Le Bangladesh continue d'appuyer fermement la création d'un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, viable et souverain, dont Jérusalem-Est serait la capitale, dans le cadre de la solution des deux États. Tant le peuple palestinien que les habitants arabes du Golan syrien occupé méritent le rétablissement de leurs droits sur leurs ressources naturelles et la réparation des préjudices subis. L'autodétermination et la fin de l'occupation sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable.

26. **M^{me} Shurbaji** (République arabe syrienne) affirme que pour remédier à l'occupation israélienne, il est essentiel de rassembler des données sur les pratiques d'Israël. L'oratrice appelle l'attention sur les plus récentes mesures illégales prises par Israël dans le Golan syrien occupé. La délégation syrienne a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité détaillant les menaces qu'Israël fait peser sur la santé et les moyens de subsistance des agriculteurs syriens en confisquant des terres syriennes pour y créer des soi-disant « parcs éoliens ». La délégation a également adressé au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité des lettres identiques (A/73/879-S/2019/395) concernant le cadastre des terres agricoles que les autorités de l'occupation établissent dans le but de remplacer les titres de propriété syriens par des titres israéliens.

27. Les auteurs du rapport de la CESAO continuent de faire abstraction de la politique systématique consistant, dans le cadre de l'occupation, à arrêter les Syriens dans le Golan occupé et à les détenir dans des conditions inhumaines, en particulier dans le cas du « Mandela syrien », Sidqi al-Maqt. L'oratrice se félicite de la référence faite, au paragraphe 121 du rapport, au « fort attachement des Syriens à la terre », mais elle souhaiterait que soit également mentionné le boycott des prétendues « élections locales » que les autorités d'occupation israéliennes ont tenté d'organiser en octobre 2018. La résistance acharnée des Syriens du Golan occupé face à l'occupation et leur attachement à leur identité syrienne constituent une raison de plus pour que les Nations Unies et la communauté internationale s'opposent à toute mesure unilatérale reconnaissant la soi-disant « souveraineté israélienne » dans le Golan occupé.

28. **M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) déclare que sa délégation continue de soutenir le droit au retour des réfugiés palestiniens et le droit du peuple palestinien à un État indépendant en Cisjordanie et à Gaza à

l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Il a également appelé à un retrait immédiat d'Israël du Golan syrien occupé et du territoire libanais occupé.

29. Le développement durable doit être inclusif et équitable. Le rapport fait état de nombreuses violations israéliennes, notamment les politiques discriminatoires en matière de terres et d'eau et les restrictions à la liberté de circulation. Israël s'est approprié environ 95 % du Golan syrien occupé et a détruit quelque 340 villages. Les autorités israéliennes ont fait un usage excessif de la force contre les enfants, les femmes et les personnes âgées. Des milliers de personnes ont fait l'objet d'un internement administratif. Les attaques menées par des colons se poursuivent. Rien ne justifie la poursuite du conflit, étant donné que les États arabes sont disposés à conclure avec Israël une paix globale, sur la base de l'Initiative de paix arabe et des résolutions internationales.

30. **M. Erwin** (Indonésie) dit que l'Indonésie s'opposera à l'occupation jusqu'à ce que la Palestine soit rendue aux Palestiniens. Malheureusement, Israël a systématiquement fait fi des appels lancés par la communauté internationale pour l'amener à mettre fin à cette occupation. La moitié de la population palestinienne a encore besoin d'aide et de protection humanitaires. L'orateur prie expressément la communauté internationale d'honorer ses engagements en matière de secours. Son pays a augmenté d'un million de dollars sa contribution à l'UNRWA. L'Indonésie a également mené près de 200 programmes de renforcement des capacités dans divers domaines pour les Palestiniens et a exempté les exportations palestiniennes vers l'Indonésie des droits de douane. Le développement durable en Palestine dépend étroitement de la fin de l'occupation et de la mise en œuvre d'une solution prévoyant deux États.

31. **M^{me} Al-Dosari** (Koweït) affirme que le rapport de la CESAO rend compte de manière claire et impartiale des violations commises par Israël, Puissance occupante et des politiques discriminatoires qu'il applique. L'épuisement des ressources naturelles, l'appropriation de biens, les dommages causés aux infrastructures, les restrictions à la liberté de circulation et les activités de colonisation menées au mépris des normes et du droit internationaux, en particulier de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, sont particulièrement préjudiciables aux perspectives de développement. Israël continue de ne faire aucun cas de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a décidé que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan

était nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international

32. L'oratrice appelle également l'attention sur le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 concernant la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, dans lequel l'accent est mis sur l'accès à l'eau et la dégradation de l'environnement (A/HRC/40/73). Dans le rapport, il a été noté, entre autres, qu'en 2017, plus de 96 % de l'eau souterraine provenant de l'aquifère côtier de Gaza était impropre à la consommation humaine. Israël entrave les efforts de réalisation des objectifs de développement durable par de nombreuses activités injustifiables que la communauté internationale ne saurait passer sous silence. Le Koweït réitère son plein appui aux peuples palestinien et syrien et à l'obtention de tous leurs droits, y compris la souveraineté sur leurs ressources naturelles. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable

33. **M. Al-Hammadany** (Irak) affirme que les pratiques de la Puissance occupante dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé ne font pas que violer les droits de l'homme : elles nuisent également au développement économique et social. Le peuple palestinien a droit à ses terres, à son eau et à ses ressources naturelles, ainsi qu'à une indemnisation pour l'épuisement et l'appropriation de ces ressources par les autorités d'occupation. Pendant que d'autres États Membres progressent vers les objectifs de développement durable, les habitants du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé sont laissés pour compte. L'Irak réitère son plein appui aux droits inaliénables du peuple palestinien, y compris la souveraineté sur ses ressources naturelles.

34. **M^{me} Almenhali** (Émirats arabes unis) déclare que le peuple palestinien a droit au développement au même titre que les autres nations. Israël doit immédiatement cesser ses pratiques illégales dans tous les territoires qu'il occupe. Il doit mettre fin à ses activités de colonisation, lever les restrictions à la liberté de circulation des Palestiniens et cesser de refuser aux Palestiniens l'accès à leurs ressources naturelles et d'essayer d'annexer les terres palestiniennes et de mettre ainsi en péril la solution des deux États.

35. Les Émirats arabes unis ont contribué plus de 630 millions de dollars à la santé, à l'éducation et au développement en Palestine, sans compter une contribution supplémentaire de 50 millions de dollars à l'UNRWA. Ces contributions ont notamment permis de maintenir les écoles ouvertes. Les Émirats arabes unis

vont continuer d'appuyer la solution des deux États prévoyant l'existence d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions internationales et à l'Initiative de paix arabe.

36. **M^{me} Izzudin** (Malaisie) dit qu'il ressort du rapport de la CESAO qu'Israël continue de violer les traités et résolutions internationaux en faisant un usage excessif de la force, en confisquant des biens, en détruisant des infrastructures, en déplaçant des populations et en imposant des restrictions à la liberté de circulation. La Malaisie prie la communauté internationale de continuer de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à ses activités de colonisation illégales et à la démolition de logements palestiniens. Israël doit cesser toutes les violations, se conformer à toutes les résolutions pertinentes et mettre fin à toute mesure visant à modifier le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'oratrice demande aux États Membres de contribuer à l'UNRWA pour aider à empêcher que les conditions économiques et sociales ne se détériorent encore plus. La Malaisie appuie également sans réserve la restitution du Golan syrien occupé à la République arabe syrienne. Il est impossible que les Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé et les Syriens dans le Golan syrien occupé puissent atteindre les objectifs de développement durable si la situation actuelle persiste.

37. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) déclare que le rapport de la CESAO démontre clairement les effets néfastes de l'occupation israélienne sur les conditions de vie tant dans le Territoire palestinien occupé que dans le Golan syrien occupé. Les données préliminaires du Bureau central palestinien de statistique indiquent que la croissance du produit intérieur brut a ralenti, passant de 3,1 % en 2017 à 0,9 % en 2018. L'orateur souligne la situation critique des jeunes en Palestine, qui représentent environ 27 % de la population et subissent quotidiennement l'oppression, la violence et les privations, en plus d'être face à des possibilités d'emploi limitées et un avenir sombre. La crise de financement de l'UNRWA ne fait qu'exacerber la situation. L'Afrique du Sud se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale en vue de maintenir le même niveau de financement pour l'UNRWA en 2019 et réitère son soutien à une solution à deux États prévoyant un État de Palestine indépendant et viable à l'intérieur des frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est comme capitale et coexistant pacifiquement avec Israël.

38. **M^{me} Elgarf** (Égypte) déclare que le rapport de la CESAO et les rapports d'autres organismes des Nations Unies font état du déclin social et économique subi par

le peuple palestinien en raison des décennies d'occupation israélienne en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est. La seule voie vers la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient réside dans l'établissement d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions internationales et aux paramètres du processus de paix convenus. L'expansion des colonies, les politiques annexionnistes, la démolition de maisons et le blocus de Gaza sont autant de menaces pour la solution des deux États et privent les Palestiniens de leur droit à leurs propres ressources. Les politiques israéliennes enfreignent des résolutions du Conseil de sécurité, particulièrement la résolution 2334 (2016), et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'oratrice prie expressément la communauté internationale de maintenir son appui à l'UNRWA.

39. **M. Varli** (Turquie) dit qu'en dépit des condamnations répétées de la communauté internationale, les violations israéliennes se multiplient à un rythme alarmant. Les activités d'implantation de colonies de peuplement illégales se poursuivent. Les déplacements forcés des Palestiniens et la destruction de leurs biens sont devenus une pratique presque quotidienne. Les forces de sécurité israéliennes utilisent une force disproportionnée contre les civils palestiniens et interdisent aux musulmans de se rendre à l'esplanade des Mosquées. Dans la bande de Gaza, le blocus illégal se poursuit. Depuis la Grande Marche du retour, les conditions humanitaires se sont encore détériorées et sont aggravées par la pire crise financière de l'histoire de l'UNRWA. Au moment où la Commission devrait discuter de la manière dont les Palestiniens pourraient atteindre les objectifs de développement durable, elle discute plutôt des moyens d'aider les Palestiniens à survivre. L'orateur appelle à la revitalisation du processus de paix conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et aux paramètres reconnus, notamment l'Initiative de paix arabe, le mandat de Madrid et la Feuille de route axée sur des résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Un calendrier doit être fixé pour la mise en œuvre de la solution des deux États, qui prévoit la création d'un État de Palestine indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale.

40. **M. Elmaghur** (Libye) affirme que le rapport de la CESAO a illustré les effets des politiques et pratiques racistes et discriminatoires d'Israël. La monopolisation des ressources en eau par Israël, les restrictions à la

liberté de circulation et les pénuries de carburant entravent la prestation des services de base et aggravent l'insécurité alimentaire. La construction de zones de peuplement se poursuit. Le rapport a clairement indiqué que s'il n'y a pas de changements fondamentaux dans les conditions actuelles, les objectifs de développement durable seront hors d'atteinte pour les Palestiniens. Les restrictions imposées par Israël, l'expansion de ses activités d'implantation illégales et ses autres pratiques ont pour effet non seulement d'empêcher le développement des territoires occupés, mais aussi de provoquer des crises humanitaires nécessitant de réorienter les efforts nationaux et internationaux, initialement consacrés au développement, à des activités de secours immédiat. Le recours par Israël à l'internement administratif, y compris de femmes et d'enfants, constitue une violation des résolutions internationales, de la quatrième Convention de Genève (Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre) et du droit humanitaire international. La Libye réitère son soutien en faveur d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale.

41. **M. Henckert** (Namibie) dit que les Palestiniens continuent de se voir refuser l'accès à leurs ressources naturelles. La situation humanitaire, économique et sociale dans la bande de Gaza reste particulièrement désastreuse : le système de santé est au bord de l'effondrement et les réserves de médicaments essentiels s'épuisent. L'Autorité palestinienne est confrontée à une crise budgétaire permanente, qui met en péril les services de base en matière de santé, d'éducation et de protection sociale. L'orateur prie la communauté internationale de soutenir les services vitaux fournis par l'UNRWA.

42. L'expansion des colonies et les autres pratiques israéliennes en cours dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé créent une crise humanitaire qui exige la réaffectation aux secours immédiats de fonds prévus pour le développement. La Puissance occupante viole des résolutions du Conseil de sécurité, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Une solution globale et durable ne peut être obtenue que par la création de deux États coexistant dans la paix et la sécurité.

43. **M. Albuflasa** (Bahreïn) affirme que les démolitions de maisons et les déplacements forcés ont contraint de nombreuses personnes et de nombreux groupes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est à abandonner leurs maisons. Le mur de séparation israélien et la construction de colonies ont été dénoncés comme des violations du droit international dans de nombreuses

résolutions des organes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. En juin 2019, son pays a accueilli l'atelier intitulé « Peace to Prosperity » (« De la paix à la prospérité ») en partenariat avec les États-Unis. Bahreïn continue de soutenir une solution politique menant à la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base de la solution des deux États et conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions internationales pertinentes.

44. **M^{me} Fisher-Tsin** (Israël) déclare qu'il est ironique que des pays connus pour leurs violations des droits de l'homme accusent Israël de pratiques répréhensibles. Il est regrettable que la Commission doive une fois de plus se soumettre au rituel annuel consistant à discuter de ce point de l'ordre du jour sans rien ajouter de nouveau ou de constructif. Le rapport a représenté la « Grande Marche du retour » comme un pique-nique familial à la frontière avec Israël. Il s'agit en fait d'un bouclier humain, créé à dessein, derrière lequel les terroristes ont tiré des coups de feu et lancé sur Israël des cocktails Molotov et des cerfs-volants enflammés. Les hauts dirigeants du Hamas ont reconnu publiquement que la résistance pacifique est un mythe et que la plupart des victimes sont en fait des terroristes du Hamas.

45. Quelque 600 roquettes ont été tirées sur Israël au cours des derniers mois. Pourtant, conformément à la réalité parallèle présentée par l'ONU, les mots « fusée » ou « terroriste » ne figurent pas dans le rapport. Les centaines de millions de dollars que l'Autorité palestinienne verse chaque année en guise de récompense aux terroristes proviennent de fonds qui devraient servir au développement et à la réalisation du Programme 2030. Des enquêtes révèlent que les Palestiniens eux-mêmes sont beaucoup plus préoccupés par la corruption de leurs propres fonctionnaires que par leurs relations avec Israël. Pendant ce temps, une des deux organisations rivales gouvernant les Palestiniens est elle-même une organisation terroriste inscrite sur les listes internationales. Malheureusement, il est plus facile de tenir Israël pour entièrement responsable des problèmes économiques et sociaux palestiniens. Néanmoins, Israël est prêt à surmonter des décennies de méfiance et à engager un dialogue constructif avec les Palestiniens en vue de créer un avenir meilleur.

La séance est levée à 17 h 10.